



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	11
POUVOIRS	6
NOMBRE D'ABSENTS	16
NOMBRE DE VOTANTS	17
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars à 14h00, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 20 février 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTHOU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Sylvie HONNEUR-BÜCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES.

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- John BILLARD, Maire du Favril a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES a donné pouvoir à Martine MOKHTAR,
- Patrick LAFAVE, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN.

Excusés :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LÈVES,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIIS
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX.

Secrétaire de séance :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Laurent ARCHENAU, Payeur départemental.

Délibération n° :

2026-D-14

Objet :

Modification du règlement intérieur du CDG



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

Délibération n° : **2026-D-14**
Objet : **Modification du règlement intérieur du CDG**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 mars 2026,

Le règlement intérieur fixe les règles de discipline intérieure à la collectivité. Il vient en complément des dispositions statutaires issues respectivement du code général de la fonction publique et des décrets pris en application des dispositions législatives. Il comporte également des mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Il s'impose à chaque agent employé par la collectivité ou l'établissement public quel que soit sa situation statutaire, son rang hiérarchique et son affectation dans les services.

Le Centre de gestion disposait d'un règlement intérieur approuvé par le conseil d'administration en novembre 2021. Aussi, depuis cette date, des dispositions réglementaires et l'organisation des services ont évolué. Par ailleurs, plusieurs délibérations sont venues le modifier sans que nous disposions d'une version consolidée de ce règlement intérieur ce qui le rendait peu lisible. Une mise à jour était donc devenue nécessaire.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le règlement intérieur annexé à la présente, et sa mise en œuvre à compter du 1^{er} avril 2026.

Les membres du Bureau réunis en date du 19 février 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, décide, à l'unanimité :

- ▶ D'approuver le règlement intérieur annexé,
- ▶ De préciser que sa mise en œuvre prendra effet à compter du 1^{er} avril 2026.

Le Président,



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

De la publication le :

10 MARS 2026

11 MARS 2026

Par délégation,

La Directrice Générale,

Gabrielle BARRETT-JACQUET